

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2018-27

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU
26 JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 13 juillet 2018 au 19 juillet 2018)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 13 juillet 2018 au 19 juillet 2018,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant sept déclarations) sont arrêtées, pour la période du **13 juillet 2018 au 19 juillet 2018**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2018-200	13/07/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Adjoint technique territorial -Service Montagne et Randonnée : Entretien des sentiers -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2018-201	16/07/2018	MAIRIE DE BASTIA	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles - Direction politique éducative -	Vacance	C	5	TC	R/Liste d'Aptitude
2018-202	16/07/2018	COMMUNE DE CALVI	Adjoint territorial d'animation - Pôle enfance : Missions au sein de l'ALSH, cantine et garderie -	Vacance	C	9	TC	R/Direct
2018-203	16/07/2018	COMMUNE D'ALERIA	Agent social territorial - Assistant(e) de la directrice de la crèche municipale afin d'assurer la surveillance et la gestion des tous petits -	Création	C	5	TNC 30h	R/Direct
2018-204	17/07/2018	COMMUNE DE SAINT-FLORENT	Adjoint technique territorial - Entretien de la voirie publique ; Réalisation d'interventions techniques dans le domaine des espaces verts -	Création	C	2	TNC 20h	R/Direct
2018-205	17/07/2018	SYVADEC	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe - Chargé d'hygiène et de sécurité : Assurer le suivi des vérifications et des contrôles prévus par la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité, suivi du projet de mise en conformité des installations classées pour la protection de l'environnement -	Vacance	B	2	TC	R/Liste d'Aptitude
2018-206	19/07/2018	MAIRIE DE BASTIA	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe -Service de la Direction du renouvellement urbain et de la cohésion sociale (DRUCS)	Vacance	B	2	TC	R/Liste d'Aptitude R/Détachement R/Mutation

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 20 juillet 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20180720-2018-27-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2018

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, et par délégation,
Directeur,
Département de Haute-Corse
Jean-François VALLICIONI

* N.B. : Filières
1- Administrative 4- Culturelle 7- Médico-Technique
2- Technique 5- Sociale 8- Police Municipale
3- Sportive 6- Médico-Sociale 9- Animation